

Bordeaux, le 13 décembre 2022

Chers amis,

Vous me pardonnerez ce courrier collectif, envoyé à beaucoup de monde, mais il s'agit d'une information qui peut vous intéresser. Vous contribuez fidèlement au denier de l'Église, souvent depuis de très nombreuses années, et je sais que le diocèse et notre secteur pastoral vivent grâce à votre générosité. C'est donc dans cette confiance en votre généreux soutien que je vous écris pour évoquer un sujet délicat : votre testament et la possibilité de léguer à l'Église. En parler n'a jamais précipité la fin de vie, Dieu merci ! Mais **les legs permettent à l'Église de financer des projets d'avenir**, souvent immobiliers, et ils sont donc indispensables.

De votre côté, vous avez sans doute le désir d'affirmer vos valeurs par votre testament et de **laisser une empreinte de votre passage sur cette terre, inscrite dans la pierre et dans les cœurs**. Le legs permet cela, sans déshériter vos descendants ou les personnes que vous voulez aussi aider, *grâce à des dispositions fiscales astucieuses que nous vous présenterons au cours de cette réunion.*

J'ai donc le plaisir de vous inviter à une réunion d'information sur les legs, animée par M. Hubert de Scorailles, économiste diocésain, et Mme Marie-Cécile Bineau, responsable pour le diocèse de ce dispositif. Je serai présent moi aussi.

**VENDREDI 6 JANVIER 2023 DE 15H00 A 16h30**

Salle Saint André - 208 Rue de Pessac - 33000 Bordeaux

Cette réunion vous donnera les éléments pour choisir en toute liberté les dispositions que vous voudrez prendre pour votre succession, dans la connaissance de ce qu'est un legs et de ses rouages.

En vous remerciant de m'avoir lu jusqu'au bout et en union par le cœur avec chacun d'entre vous,

Père Georges Cottin  
Curé de la paroisse Notre Dame des Anges



**PS :** Si vous ne pouvez pas vous déplacer, Madame Bineau peut aussi convenir d'un rendez-vous à votre domicile (Tél. ligne directe : 05 56 92 92 75).